



BILAN DE COMPETENCES



Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en vue d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

Le bilan de compétences est régi par les articles R6313-4 à R6313-8 du code du travail.

Lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000038014105/>

A QUI S'ADRESSE LE BILAN DE COMPÉTENCES

Toutes les personnes actives, les salariés ou les demandeurs d'emploi*, peuvent effectuer un bilan de compétences.

Pour les demandeurs d'emploi, veuillez consulter les liens suivants :

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/votre-projet-professionnel/evaluer-vos-competences/le-bilan-de-competences.html>

<https://www.apec.fr>

<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/service-public-de-l-emploi/article/cap-emploi>

LES PRÉREQUIS

Il n'y a aucun pré requis pour effectuer un bilan de compétences.

LES POINTS FORTS DU BILAN MDC CONGRUENCE

Un accompagnement de qualité, avec un conseiller-référent d'expérience confirmée, qui se déroule dans un esprit de confiance, de partage et d'empathie. Un seul et unique conseiller-référent vous accompagne du début à la fin du bilan.

Une méthodologie rigoureuse qui se découpe en étapes progressives. Un livret pédagogique remis au bénéficiaire permet un suivi du travail effectué et une projection des étapes à venir.

OBJECTIFS

Le bilan de compétences permet au bénéficiaire de :

- Faire le point sur sa situation professionnelle en vue d'une éventuelle réorientation, d'une évolution au sein de son entreprise ou la validation d'un projet professionnel.
- D'avoir une meilleure connaissance de lui-même en faisant ressortir ses compétences, ses valeurs, ses intérêts et ses motivations.
- Repérer ses points forts mais aussi les points à améliorer pour la réalisation de son projet. C'est à cette étape qu'il identifiera ses besoins en matière de formation professionnelle ou de validation des acquis et de l'expérience -VAE-.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Le bilan de compétences s'effectue avec méthode et professionnalisme à partir d'entretiens personnalisés et à l'aide d'outils pédagogiques tels que tests*, grilles d'analyse de compétences et desvaleurs, fiches de métiers, utilisation de réseaux, méthode de recherche sur le marché de l'emploi.

Un livret pédagogique balisant les étapes du parcours est remis au bénéficiaire dès la première séance.

*les tests ne sont pas obligatoires mais fortement recommandés pour le bon déroulement du bilan.

DURÉE

24 heures réparties sur une durée maximale de 3 mois à définir avec votre conseiller référent.

- 16 heures en entretien avec le conseiller référent
- 8 heures de travail individuel : tests et recherches

Les séances, préalablement planifiées d'un commun accord, peuvent se tenir durant la journée ou endébut de soirée du lundi au vendredi. Leur durée varie selon le thème abordé.

Pour des raisons administratives et légales, le bilan de compétences doit respecter la durée prévue de l'exercice soit 24 heures.

Les séances se déroulent en français

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Le bilan de compétences peut s'effectuer en présentiel, en distanciel ou en formule hybride.

Les outils de communication utilisés sont essentiellement le téléphone, le mail, les applications Teams, Zoom ainsi que WhatsApp. Ils sont définis d'un commun accord avec le conseiller-référent au début du bilan.

DÉROULEMENT

Avant de débuter le bilan de compétences, le bénéficiaire s'entretiendra avec le conseiller-référent qui lui communiquera des informations générales sur le déroulement du bilan et sur les différentes possibilités de financement.

Ce premier entretien est sans engagement et gratuit.

Le bilan de compétences comprend trois phases distinctes :

1. La phase préliminaire qui sert à :

Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche

Écouter ses motivations

L'informer des conditions générales du déroulement du bilan et les définir conjointement.

2. La phase d'investigation qui sert à :

Identifier les préférences, les compétences et aptitudes professionnelles et personnelles du bénéficiaire

Analyser ses motivations, ses intérêts professionnels et personnels

Analyser ses objectifs et la nature de ses besoins pour les atteindre

Construire le projet professionnel et en vérifier sa pertinence

Élaborer, le cas échéant, une ou des alternatives

Déterminer ses possibilités de progrès et/ou d'évolution professionnelle.

3. Phase de conclusion qui sert à :

S'approprier et analyser les résultats détaillés de la phase d'investigation

Recenser les conditions et les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour la réalisation du ou des projets professionnels

Construire le plan d'actions

Remettre au bénéficiaire le document de synthèse* qui aura, préalablement, fait l'objet d'une discussion entre le bénéficiaire et le conseiller-référent

Assurer un entretien de suivi à 3-6 mois avec le prestataire du bilan (par mail ou par téléphone).

**Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec l'accord préalable du bénéficiaire. Le conseiller-référent s'engage à détruire tous les documents utilisés en cours de bilan dès la remise du document synthèse.*

LES RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue du bilan de compétences le bénéficiaire doit être en mesure soit :

D'opérer une reconversion professionnelle

De développer de nouvelles compétences par le biais de formations

D'entreprendre une démarche de reconnaissance des acquis et de son expérience (type VAE) (créer un lien vers le site d'MDC CONGRUENCE VAE)

D'évoluer dans son emploi actuel ou dans son entreprise

De vérifier la faisabilité d'un projet de création d'activité

Etc.

Ces résultats sont évalués notamment lors de l'entretien de suivi à 3-6 mois.

DATES

Les entrées en bilan de compétences peuvent se faire à tout moment de l'année car notre approche est entièrement individualisée.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Pour engager une démarche de bilan de compétences avec MDC CONGRUENCE, deux possibilités s'offrent à vous :

1. Vous remplissez le formulaire sur notre site et notre conseiller-référent vous recontacte dans les 48h pour échanger sur votre projet. Nous vous recommandons cette première possibilité si vous vous interrogez sur l'intérêt de faire un bilan de compétences. Ce contact est gratuit et sans engagement.
2. Vous faites une préinscription directement sur le site officiel du compte personnel de formation (CPF) : www.moncompteformation.gouv.fr, où vous trouverez MDC CONGRUENCE. Cette démarche est à privilégier si vous savez déjà que vous souhaitez faire un bilan de compétences.

Il faut compter un délai de 15 jours environ entre le moment où vous vous préinscrivez sur Mon Compte Formation et le moment où vous commencez votre bilan de compétences. Le délai est identique en cas de convention tripartite (financement employeur) ou de contrat individuel (financement personnel). Dans ces deux cas, le délai court à partir de la date de signature.

Ces 15 jours se décomposent de la manière suivante :

- 10 jours incompressibles qui correspondent au cadre légal imposé, période durant laquelle vous pouvez vous rétracter.
- Environ 5 jours entre la validation de votre dossier et la mise en relation avec notre conseiller-référent chargé de votre bilan de compétences.

LE COUT/FINANCEMENT

1 800 € pour un bilan de compétences portant sur 24 heures (exonérée de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI).

Selon votre statut, salarié ou autre, votre bilan de compétences peut être pris en charge, en tout ou en partie, par un organisme financeur. Vous pouvez également financer vous-même votre bilan.

Des informations complémentaires vous seront communiquées lors du premier entretien téléphonique.

INFORMATIONS, RENSEIGNEMENTS

contacts@MDC CONGRUENCE-formation.fr

Référent handicap : Marisa DA COSTA REBELO 06 67 43 52 19

MDC CONGRUENCE – 28 Avenue Marinville 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES – T/06 67 43 52 19

contact@mdc-congruence.fr

SIRET : 94769522700019 - Numéro de déclaration d'activité : 1194 1174 394